

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Janvier 2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 12
De votants : 13

Date de convocation
29 Décembre 2015

L'an deux mille seize, le 07 Janvier 2016 à Vingt Heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, FONTANEL Didier. LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Absents : Robert COUDON, Jean- Paul COMBELLES, Martine COURTOIS qui a donné pouvoir à JP LISSORGUES

Ordre du jour

- 1) Vente d'un lot de terrain au lotissement des violettes
- 2) Aliénation d'un chemin rural à la Rigaldie.
- 3) Inauguration de la salle multi-activités
- 4) Questions diverses

I/ Vente d'un terrain à bâtir au lotissement des violettes.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr et Mme BIOULAC souhaitent acquérir un terrain d'une superficie de 2219 m² au lotissement des violettes. Le prix de ce terrain est de 10 € le m² TTC soit un prix de 22190.00 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord pour cette vente et autorise Monsieur le maire ou à défaut Monsieur BOULANGER premier adjoint à signer l'acte notarié correspondant à cette vente.

II/ Aliénation de chemins ruraux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que M. MOUGEOT, commissaire enquêteur effectuera l'enquête publique pour le chemin de Sameau qui se déroulera du 29/01/2016 au 12/02/2016.

Il informe le conseil qu'il a reçu une nouvelle demande d'aliénation d'une portion de chemin rural de la Rigaldie de la part de Monsieur ROLS. Le conseil après en avoir délibéré ne s'oppose pas à cette aliénation et décide d'effectuer aussi une enquête publique qui se déroulera aux mêmes dates

III/ Inauguration de la salle multi-activités:

Le maire rappelle que l'inauguration de la salle multi-activités aura lieu le 10 janvier prochain après le concert des voix arvernes prévu à 15 heures et en présence de Monsieur le préfet du Cantal, de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur Bernard DELCROS Sénateur du Cantal.

Il donne le programme de cet après-midi et sollicite l'aide des membres du conseil et de toutes les bonnes volontés.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

A) Renouvellement du contrat de Mme BIOULAC

Il est précisé au conseil que le contrat de Mme BIOULAC arrive à échéance fin Février et qu'il est judicieux de le renouveler sur les mêmes bases soit 17H30' par semaine. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce contrat pour une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

B) Fusion de communes :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale la création de communes nouvelles est encouragée par les pouvoirs publics. Le bassin de vie CASSANIOUZE, CALVINET, MOURJOU, SENEZERGUES et VIELLEVIE pourrait faire l'objet d'une étude dans ce sens. Le secrétaire général de la préfecture se propose d'organiser une réunion d'information dans les prochaines semaines. Les adjoints seront informés de la date de cette réunion d'information.

C) Embauche d'un employé contractuel ou d'un C.A.E :

Monsieur le maire précise que depuis le départ de Frédéric LACAZE, notre cantonnier est seul et que cette situation pose parfois problème pour certains travaux. Il lui paraîtrait judicieux d'avoir recours à un employé contractuel à mi-temps pour permettre de réaliser ces travaux.

Un débat s'instaure au sein du conseil. Monsieur BOULANGER pense qu'il serait préférable, si le statut de CAE perdure, d'avoir recours à un nouveau contrat CAE dans l'attente de la connaissance du transfert de compétences vers la communauté de communes.

D) Nouveau logo de CASSANIOUZE.

Les élèves BTS de la section communication du lycée ST GERAUD travaillent actuellement sur la création d'un nouveau logo pour la commune. Ce logo sera présenté à une délégation du conseil le vendredi 15/01/2016.

E) Raccordement de certaines habitations au réseau d'assainissement.

Le premier adjoint informe le conseil de la demande verbale faite par certains habitants du secteur des Setties qui souhaiteraient être raccordés au réseau d'assainissement. En tout état de cause ce branchement sera subordonné à :

- une étude technique de faisabilité,
- une étude de la capacité de notre station d'épuration,
- une étude financière avec intervention ou non de l'agence de l'eau,
- aux incidences du transfert à venir de la compétence eau et assainissement vers la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu un entretien téléphonique avec madame Texeraud.

F) Décisions modificatives

- Budget commune : après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour pouvoir effectuer le mandatement des factures d'électricité de fin 2015

Section de Fonctionnement

- + 2700.00 € chapitre 011
- + 2700.00 € chapitre 013

- Budget lotissement : après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour pouvoir effectuer les opérations de stock 2015.

Section de Fonctionnement

- Dépenses : + 5 000.00 € compte 71355-042
- Recettes : + 5 000.00 € compte 71355-042

Section d'Investissement

- Dépenses : + 5 000.00 € compte 3555-040
- Recettes : + 5 000.00 € compte 3555-040

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 Heures.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES